



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Dérives potentielles de l'intelligence artificielle et de ChatGPT

Question écrite n° 8923

Texte de la question

M. Jean-Philippe Ardouin attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de la transition numérique et des télécommunications, sur les dérives potentielles de l'intelligence artificielle (IA) et de ChatGPT, le logiciel conversationnel en particulier. L'intelligence artificielle apparaît aujourd'hui comme un progrès indéniable dans de nombreux domaines civils et militaires. Ce processus, quasi imitation de l'intelligence humaine, repose sur la création et l'application d'algorithmes exécutés dans un environnement informatique dynamique. Son but est de permettre à des ordinateurs de penser et d'agir comme des êtres humains. Mais avec le développement de ChatGPT, depuis plusieurs mois, on assiste à l'effet inverse : des adolescents, des étudiants se mettent à penser ou à agir comme des ordinateurs. Les cas de plagiat dans des copies de collégiens, de lycéens ou même d'étudiants sont dénoncés par les enseignants, universitaires et dirigeants de grandes écoles. Un grand nombre d'experts et de personnalités du secteur des hautes technologies ont récemment alerté sur la menace potentielle que cette technologie ferait peser sur l'humanité, notamment en matière de désinformation, voire même selon certains de véritable perte de contrôle de la civilisation. Ils ont demandé à ce qu'une « pause » dans le développement de ChatGPT soit instaurée, arguant du fait, que M. le député partage, que les « systèmes numériques toujours plus puissants, que personne - pas même leurs créateurs - ne peut comprendre, prédire ou contrôler de manière fiable ». Il faut donc être prudent. Un moratoire de 6 mois a ainsi été demandé pour permettre une réflexion collective sur les conséquences éthiques, sociales et politiques de cette technologie et de pouvoir en définir précisément les règles d'usage, tant les dérives en paraissent infinies. En conséquence, il lui demande quelles actions le Gouvernement envisage de prendre pour garantir la protection des internautes et plus particulièrement des plus jeunes, très sensibles à cette nouvelle forme d'intelligence artificielle qu'est ChatGPT aujourd'hui sans limite aucune.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Philippe Ardouin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (3^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8923

Rubrique : Numérique

Ministère interrogé : Transition numérique et télécommunications

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 16 octobre 2023

Question publiée au JO le : [13 juin 2023](#), page 5300

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)